

cesce

Conseil Economique Social Culturel & Environnemental

S A I N T - B A R T H E L E M Y

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2023



SOMMAIRE

03

Le mot du
Président

04

Les avis et autres
contributions

05

Les rapports et les
études

07

Les réflexions et les
commissions en cours

08

Dans la presse

11

La vie interne du
CESCE

12

Questions budgétaires et
Perspectives 2024

LE MOT DU PRÉSIDENT

“Chers tous,

L'année 2023 s'achève sur un bilan économique positif mais qui néanmoins laisse apparaître quelques fissures, quand bien même leur origine ne date pas d'hier.

La conjoncture internationale, quant à elle, tend aussi à révéler les conséquences des choix politiques antérieurs qui pourtant apparaissaient judicieux mais qui ont conduit à ce que nous connaissons aujourd'hui : leurs répercussions sont dramatiques en matière de sécurité et de pérennisation de notre modèle économique occidental : hier, le conflit ukrainien et la crise énergétique en Europe et aujourd'hui, le conflit israélo-palestinien qui couve depuis les années 50...

De quoi exacerber les doutes sur l'avenir de la conjoncture et en particulier des prix qui n'ont cessé de croître après la pandémie. Ces prix qui se répercutent ici même alors que nous importons la quasi-totalité de ce que nous consommons...

Notre île doit faire face à des défis divers liés à sa densification mais aussi à une nouvelle catégorie d'entrepreneurs dans le tourisme qui considèrent le retour sur investissement comme un dû, quels que soient les moyens utilisés pour parvenir à leurs fins.

Concomitamment à ces dérives qui dégradent sérieusement l'image de notre île à l'extérieur, la collectivité a entrepris un net resserrement de l'urbanisme malgré les décisions déjà prises en 2020 ((je pense notamment à la réduction des droits à construire et aux règles visant à une meilleure intégration paysagère du bâti), ce qui tend à refroidir très sérieusement le secteur et ses acteurs.

Ces deux activités centrales sur lesquelles repose le modèle économique et social de l'île sont les principaux pourvoyeurs de ressources de la collectivité et méritent une attention toute particulière afin d'enrayer les mécontentements.

Le problème du logement étant à mon avis passager - car il est le reflet d'une économie chauffée à blanc pendant de nombreuses années - et alors que le potentiel à construire est limité, la maîtrise de la densification humaine est désormais un sujet de premier plan pour que l'île entretienne son attractivité. »

Bien amicalement,

Pierre-Marie Majorel
PRÉSIDENT



LES AVIS ET AUTRES CONTRIBUTIONS

En 2023, le Conseil Economique, Social, Culturel et Environnemental a rendu 5 avis dans le cadre des Conseils territoriaux :

- **1 avis sur le débat sur les orientations budgétaires pour 2023**
- **1 avis sur la réglementation des transports** à l'ordre du jour du conseil territorial du 29 juin. Les commentaires qu'il a exprimés s'inscrivaient dans la continuité du plan mobilité 2025 et des réflexions qu'il a menées au sujet des taxis.
- **1 avis sur le plan d'urgence logement** voté lors du conseil territorial du 13 juillet dans lequel le CESCE confirme qu'il poursuivra sa réflexion pour proposer à la Collectivité des mesures « leviers » en vue de tendre vers une situation apaisée et plus équilibrée en matière de logement.
- **1 avis** pour le Conseil territorial du 9 novembre au sujet de la **création du pôle territorial de lutte contre l'habitat indigne et sur la modification du code de l'accès au travail des étrangers**
- **1 avis sur la modification du code de l'urbanisme** votée au Conseil territorial du 14 décembre dans lequel le CESCE invite la collectivité à prendre, dans le cadre du plan urgence logement, des mesures toujours pondérées et adaptées.

Le CESCE a par ailleurs rendu **2 avis en mai et en novembre sur le projet d'aménagement du petit étang de Grand Cul de Sac**.

Sur l'aspect environnemental, il s'est rangé derrière les avis techniques rendus par l'ATE et il a invité la collectivité à prendre toutes les mesures afin de s'assurer, sans aucun doute, que les aménagements prévus ne présentaient aucun risque environnemental.

Sur l'aspect économique du projet, le CESCE a mis en garde la Collectivité contre toute intention de construction de la part du pétitionnaire dans l'avenir.

Il a exprimé le **vœu** que la Collectivité considère et étudie la solution de **poubelles enterrées** qu'il a préconisé en 2021.

Il a rendu **1 avis sur l'organisation du gala de bienfaisance organisé en faveur de l'UNICEF en décembre 2022**. A cette occasion, le CESCE a souhaité exprimer un certain nombre de préconisations si la prochaine édition devait avoir lieu sur l'île.

LES RAPPORTS ET LES ETUDES



LES CONCLUSIONS DE L'ÉTUDE SUR LA PROTECTION SOCIALE

Entre juin 2022 et mai 2023, le CESCE, en s'appuyant sur l'expertise d'un consultant externe, a réalisé un important travail afin de dresser un état des lieux du fonctionnement de la protection sociale à Saint-Barthélemy et de formuler des propositions d'amélioration de sa gouvernance.

Les conclusions ont été livrées en juin.

Les travaux de la commission se sont déroulés en trois temps :

- Recueillir les attentes des assurés et des cotisants de Saint-Barthélemy
- Étudier les possibilités d'amélioration du fonctionnement actuel de la protection sociale avec la CPS de Saint-Barthélemy et la MSA du Poitou
- Étudier des évolutions possibles

Dans ce cadre, le CESCE a pu compter sur la collaboration de la MSA du Poitou et, pour se baser sur des données les plus exhaustives possible, la Commission a également sollicité le concours de l'URSSAF Caisse Nationale et celui de la CGSS de Guadeloupe qui gère les établissements et les professionnels de santé de Saint-Barthélemy.

En parallèle, une enquête de satisfaction concernant l'accès à la protection sociale a été réalisée auprès de la population.

Les investigations menées montrent :

- Une situation globalement satisfaisante dans l'accès à la protection sociale des ressortissants de Saint-Barthélemy ;
- Des pistes d'amélioration concrètes pour continuer à perfectionner l'accès à la protection sociale dans le cadre existant et visant à améliorer les services pour les assurés, les cotisants et les professionnels de santé, ainsi que les relations avec les établissements hospitaliers et médico-sociaux.

Une estimation de l'équilibre financier de la branche maladie montre qu'un excédent de la branche maladie n'est pas établi et si les excédents des autres branches (retraite, famille) sont mobilisés, cela nécessite la mise en œuvre d'évolutions législatives. Le rapport recommande de mieux connaître les dépenses et les recettes de la protection sociale à Saint-Barthélemy, pour objectiver davantage les marges de manœuvre budgétaires et définir des évolutions raisonnées avec l'Etat.

Le rapport ainsi qu'une synthèse sont disponibles sur le site internet du CESCE.

LES RAPPORTS ET LES ETUDES



RAPPORT : COMMENT RÉDUIRE LES IMPACTS DE LA DENSIFICATION ET DE L'URBANISATION ?

Face au défi posé par l'augmentation importante de la population à Saint-Barthélemy, le CESCE a voté en février 2023 la mise en place d'un groupe de travail pour réfléchir à la question de la densification et de l'urbanisation de l'île.

Dans ce cadre, le groupe de travail s'est réuni à plusieurs reprises pour construire une réflexion et tenter d'identifier des solutions visant à réduire certains impacts de l'augmentation de la population et de l'urbanisation.

Ainsi, à partir de chiffres, d'informations collectées sur le terrain et de témoignages recueillis parmi les conseillers, la commission a pu, dans un premier temps, dresser un état des lieux de la situation à Saint-Barthélemy pour souligner les défis à relever.

Dans un second temps, elle a réfléchi à des pistes qui pourraient permettre de tendre vers un « mieux vivre ensemble » et atténuer les impacts de la densification à Saint-Barthélemy.

Le rapport final, transmis à la Collectivité en septembre, comprend 32 propositions et a pour vocation à recommander des solutions atypiques, en marge des voies plus généralement utilisées et qui pourraient contribuer à infléchir la tendance et permettre de revenir à rythme plus apaisé et plus adapté au territoire.

La première série de recommandations vise à “dé-saturer” les réseaux et les équipements et infrastructures du territoire.

La seconde série de propositions concerne l'urbanisme et l'aménagement du territoire et les pistes suggérées ont pour objet d'atténuer les tensions sociales et tendre vers un “mieux-vivre” ensemble.

LES RÉFLEXIONS EN COURS

LA COMMISSION SUR LES BAUX D'HABITATION



Dans la continuité de l'étude du CESCE sur « l'encadrement des loyers et les voies possibles pour un marché du logement plus équilibré » qui préconisait d'« instituer un droit locatif spécifique à Saint-Barthélemy et adapté au contexte de l'île », un groupe de travail, au sein du CESCE, s'est engagé dans la rédaction d'un projet de code sur les baux d'habitation visant à encadrer de façon claire et équilibrée, les droits et les obligations des bailleurs et des locataires.

Ce travail, quasi achevé, a été mis en veille dans l'attente que la Collectivité démarre une réflexion dans le domaine du logement.

Depuis l'adoption en juillet dernier d'une délibération portant mise en place d'un plan urgence logement par la Collectivité, le CESCE a repris sa réflexion pour finaliser et compléter son projet de code sur les baux d'habitation. Il prévoit notamment d'y annexer un projet de contrat type pour les baux d'habitation et prépare un document dans lequel il motivera ses choix.

Outre la situation du logement extrêmement tendu, il existe de nombreuses difficultés et erreurs d'interprétation quant à la réglementation applicable en matière de baux d'habitation sur le territoire.

Selon le CESCE, il est important que la Collectivité exerce pleinement la compétence qui lui revient et fixe, dans ce cadre, des règles claires, équilibrées et adaptées en matière de baux d'habitation. En ce sens, il souhaite que son travail puisse servir et orienter la réflexion de la Collectivité à ce sujet.

LES EFFETS DU RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE A SAINT-BARTHÉLEMY

En octobre dernier, le préfet délégué des Iles du Nord, Vincent Berton, a saisi le CESCE sur la question de l'anticipation des effets du réchauffement climatique à Saint-Barthélemy.

Dans ce cadre, le CESCE a été missionné pour répondre à deux grandes questions :

- Comment le réchauffement climatique va-t-il se traduire sur la vie sociale, l'activité économique, l'écosystème et les ressources de Saint-Barthélemy ?
- Quelles sont les mesures à prendre pour adapter le territoire, nos activités et nos modes de vie à ces effets ?

Pour mener à bien cette réflexion, le CESCE a lancé, dans un premier temps, une consultation en ligne par le biais d'un questionnaire afin d'une part, d'évaluer l'intérêt que porte la population à ce sujet et d'autre part, d'obtenir des éléments dont certains viendront compléter la réflexion du CESCE.

Dans un second temps, le CESCE analysera les réponses reçues et pourra les intégrer à sa propre réflexion.

En interne, des pistes en faveur du développement de l'économie circulaire et d'un mix énergétique ont été débattues entre les conseillers et seront présentées dans le rapport qui sera rendu à la préfecture.



ENTRETIEN

À Saint-Barthélemy, le CESCE est un organe prépondérant, permettant d'orienter la Collectivité dans la production de sa politique publique sur les sujets économiques, sociaux, culturels et environnementaux.

LE CESCE, UNE INSTITUTION AU SERVICE DE L'ÉCONOMIE ET DU DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE



Pouvez-vous nous dresser un bref historique du CESCE, ainsi que les missions pour lesquelles il est compétent ?

Le Conseil économique, social, culturel et environnemental de Saint-Barthélemy a été créé le 18 décembre 2007 en application des lois organiques du 21 février 2007, qui ont érigé la commune de Saint-Barthélemy en Collectivité d'Outre-Mer régie par l'article 74 de la Constitution.

Le CESCE est constitué de représentants de groupements professionnels, d'organismes et d'associations qui concourent à la vie économique, sociale, culturelle ou environnementale de Saint-Barthélemy. Sa composition est déterminée par arrêté du ministre des Outre-mer, dont la désignation des membres est ensuite constatée par la préfecture.

Pierre-Marie Majorel
Président du CESCE de Saint-Barthélemy

Actuellement, le CESCE compte 15 conseillers :

- sept représentants pour les activités économiques de l'île ;
- cinq représentants pour les activités sociales, culturelles et environnementales ;
- trois personnalités qualifiées concourant, en raison de leur qualité ou de leurs activités, au développement économique, social, culturel ou environnemental de Saint-Barthélemy. Pour ma part, je suis membre du CESCE en tant que personnalité qualifiée dans le domaine de l'économie.

Le CESCE répond à un double objectif :

- d'une part, il donne son avis sur les projets de délibérations soumis au vote des élus du Conseil territorial ou fixant les principales orientations qui ont un caractère économique, social, culturel ou environnemental.
- d'autre part, le CESCE prend position sur les grands dossiers à caractère économique, social, culturel et environnemental de l'île par la réalisation d'études, l'initiative d'avis et d'analyses sur des questions relevant de ses compétences

et par sa capacité à faire remonter les informations que lui transmettent ses représentants.

Comment le CESCE participe-t-il au processus décisionnel de la Collectivité de Saint-Barthélemy ?

Le CESCE n'a pas de pouvoir décisionnel : nous sommes une assemblée consultative et nos avis ne sont en aucune manière contraignants pour le Conseil territorial. Très attentif aux évolutions économiques, sociales, culturelles et environnementales de l'île, il alerte et interpelle les décideurs en amont de la préparation des politiques publiques. Lieu d'écoute, de concertation, d'étude et de dialogue constructif, c'est un véritable laboratoire d'idées destiné à exprimer une vision partagée sur les enjeux fondamentaux du territoire et basé sur la recherche d'un développement durable et équilibré. Grâce à sa liberté d'expression, le CESCE est une force permanente de proposition qui sert à enrichir et à éclairer la réflexion des élus.

Comment répondez-vous aux échouages massifs de sargasses sur vos littoraux ?

Depuis 2011, la Caraïbe, le golfe du Mexique et la côte est des États-Unis font face à ce phénomène récurrent. Encore récemment considéré comme saisonnier, ce fléau se développe et s'intensifie. C'est un grave danger pour le littoral et les

fonds marins, une menace économique et un risque sanitaire majeur dans tous les territoires impactés. A Saint-Barthélemy, où le secteur touristique est prépondérant, ce phénomène est à même de mettre en péril le modèle économique si rien n'est fait ! Aussi, face à l'ampleur des nuisances et des conséquences néfastes provoquées – à l'instar des îles voisines – le CESCE mène une réflexion et réalise une veille sur le sujet.

“LE CESCE : FORCE PERMENTANTE DE PROPOSITION POUR ENRICHIR ET ÉCLAIRER LA RÉFLEXION DES ÉLUS.”

Au niveau local, le ramassage des algues échouées représente un poids financier important voire une impasse budgétaire pour certains territoires insulaires. A Saint-Barthélemy, la collectivité missionne depuis plusieurs années deux entreprises afin de procéder au nettoyage quotidien des sites les plus fréquentés de l'île. En 2018, la collectivité a dépensé 1 480 000 euros pour 9 824 tonnes de sargasses ramassées ; l'année dernière, c'était une quantité de 12 000 tonnes pour un budget de 1 600 000 euros. Selon des recherches qu'il a réalisées sur le sujet et au regard de la petitesse du territoire, le CESCE estime que la gestion curative de ce fléau au niveau local pourrait passer par un dispositif de ramassage avant échouage sur les plages. En ce sens, nous avons conseillé à la collectivité d'investiguer sur les solutions sur-mesure de barrages flottants proposées sur le marché.

Mais tout cela consiste à ne traiter le problème que ponctuellement. Or, il est désormais primordial de s'intéresser à la cause de la prolifération de ces algues. Il faut alerter sur ce phénomène qui revêt une dimension internationale : si le ré-

chauffement climatique participe à son intensification, il n'en demeure pas moins que le développement de ces algues est multifactoriel et provient également des apports en nutriments (nitrates et phosphates) causés par l'agriculture intensive pratiquée dans le bassin amazonien, notamment. J'ai donc saisi le président du CESER de France pour qu'il alerte à son tour les membres du gouvernement concernés ainsi que le Conseil économique et social européen. Ce afin que nous trouvions ensemble des solutions globales aux conséquences économiques, environnementales et de santé publique des échouements de sargasses. Il est urgent que des actions soient menées au niveau international !

Actuellement, sur quels grands projets travaillez-vous ?

Le CESCE est sur le point de rendre ses conclusions sur une étude portant sur la protection sociale à Saint-Barthélemy. En nous appuyant sur l'expertise d'un consultant spécialisé dans le domaine et en travaillant conjointement avec la MSA du Paitou, le rapport final produit s'articulera autour de trois parties :

Une présentation de la situation actuelle de l'accès à la protection sociale et des difficultés constatées.

Des propositions de pistes d'évolution et d'amélioration identifiées en lien avec la MSA.

Une analyse prospective et un avis concernant le scénario d'une CPS autonome.

Dès les premières heures de son mandat, la nouvelle majorité a fait de la santé un de ses axes majeurs de travail au regard du niveau de l'offre de soins à Saint-Barthélemy qui décline depuis plusieurs années. Dans ce cadre, elle a saisi le CESCE pour qu'il prenne part à ce travail. La commission "santé" du CESCE pourrait ainsi faire une analyse au sujet des coefficients de paiements des professions médicales et paramédicales appliqués sur l'île et réfléchir sur les évolutions possibles du statut de l'hôpital.

Nous avons par ailleurs une commission qui travaille sur l'identification des problèmes liés à la densification et à l'urbanisation du territoire. À partir de cet état des lieux, les conseillers retiendront certains sujets pour les approfondir et exprimer ensuite des préconisations à l'attention de la collectivité.

Dans le domaine de l'environnement, une commission ad hoc prévoit de travailler sur la question des déchets de chantiers. Elle vise aussi à favoriser les échanges entre toutes les associations du territoire couvrant dans le domaine de la protection de l'environnement pour promouvoir une communication commune sur les principaux enjeux environnementaux de l'île.

Un groupe de travail rédige actuellement un projet de code sur les baux d'habitation. Bien que depuis 2007 le logement relève de la compétence de la collectivité, cette dernière n'a pas encore, à ce jour, exercé cette compétence. Cette situation donne lieu à des erreurs d'interprétation quant aux règles applicables et attise les tensions sur le logement à Saint-Barthélemy. L'objectif est de poursuivre la réflexion menée par le CESCE, sur saisie de la collectivité, au sujet des loyers et de travailler sur la rédaction d'un texte, instituant des règles adaptées au contexte et garantissant des droits et des obligations équilibrées pour les bailleurs et les locataires.

Récemment, j'ai initié la mise en place d'une commission afin d'identifier les règles nationales en matière de commerce qui ne sont pas adaptées aux spécificités du territoire et qui mériteraient par conséquent certains aménagements.

De manière générale, le CESCE poursuit son travail d'analyse et continue d'assurer son rôle consultatif auprès de la collectivité afin d'aiguiller vers un développement territorial maîtrisé et adapté aux enjeux actuels.

**Propos recueillis
par Annabel Martínez-Canavy**

JSB - 9 novembre 2023 - n° 1540

Le CESCE saisi sur les effets du changement climatique

Le préfet délégué des Iles du Nord, Vincent Berton, a saisi le Conseil économique, social, culturel et environnemental (CESCE) de Saint-Barthélemy, ainsi que la Collectivité territoriale, sur une question des plus cruciales en ce – presque – quart de siècle : l'anticipation des effets du changement climatique. « *Les effets de gaz à effet de serre ont réchauffé le climat à un rythme sans précédent au cours des dernières années*, écrit le préfet dans son courrier. *La décennie 2011-2020 fut ainsi la plus chaude de l'histoire.* » Le CESCE a donc été missionné afin de répondre à deux questions. Comment le réchauffement climatique va-t-il se traduire sur la vie sociale, l'activité économique, l'écosystème et les ressources de Saint-Barthélemy ? Quelles sont les mesures à prendre pour adapter le territoire, nos activités et nos modes de vie à ces effets ?

Une population qui « ne se sent pas forcément concernée »

« Le sujet est centré mais très vaste, remarque le président du CESCE, Pierre-Marie Majorel. Il ne faut pas se perdre en conjectures. » Par conséquent,

pour éviter de se disperser, le CESCE envisage d'ores et déjà de mener deux actions. La première va consister en une consultation des citoyens par le biais d'un questionnaire. « L'objectif est de choisir des questions qui permettront de déterminer leur niveau de sensibilisation et de responsabilisation à la problématique du réchauffement climatique, estime Pierre-Marie Majorel. Il nous faudra ensuite en faire l'analyse pour formuler des propositions. » Un travail de longue haleine pour lequel le CESCE ne dispose que d'un temps limité. En l'occurrence, deux mois. « C'est la première fois que le Conseil fait l'objet d'une saisine de la préfecture, souligne son président. L'objectif sera donc de savoir quelles solutions imaginent nos concitoyens, quels sont leurs souhaits, quelles transformations ils envisagent et aussi quels efforts ils consentent à fournir ? Le problème est que les gens ne se sentent pas forcément concernés. Ils ont la tête dans le guidon de leur vie. Pourtant, la réalité est qu'il existe une réelle hausse des températures. »

Sur une île qui vit du tourisme et fonctionne à 90% grâce à

des importations, nul besoin d'être un grand analyste pour en déduire que son bilan carbone est des plus mauvais. Pierre-Marie Majorel évoque donc la question de la mise en place d'une économie qui se voudrait davantage circulaire. Néanmoins, avant même de se pencher sur le modèle économique, le président du CESCE s'interroge sur la pérennité de l'existant face au réchauffement climatique puisqu'il remarque : « Sans transport aérien, le modèle économique de Saint-Barth ne tient pas. Celui-ci pose pourtant un véritable dilemme puisque c'est le secteur où les émissions augmentent le plus. » Et de se questionner sur le Plan européen qui s'engage sur une réduction de 55% des émissions de gaz à effet de serre d'ici à 2030, alors même que le Plan pour le secteur aérien porte à 2050.

Quoi qu'il en soit, le CESCE et son président ont de belles journées de réflexions devant eux pour élaborer le questionnaire qui sera soumis à la population. Il va sans dire que le CESE de Saint-Martin a également été saisi par le préfet des Iles du Nord sur cette même problématique.

LA VIE INTERNE

Après un peu plus de 4 ans au CESCE, la conseillère Hélène GIRARDEAU, qui représentait l'association INE œuvrant dans le domaine de l'environnement, a présenté sa démission pour des raisons personnelles. L'ensemble des membres la remercie pour son travail.

Pour la remplacer, l'association INE a désigné M. Sébastien GREAUX.

Cette désignation a été validée par l'arrêté préfectoral n°2023-328.



Sébastien Gréaux

Composition du CESCE de Saint-Barthélemy au 05 décembre 2023

I. Activités économiques

François TRESSIERES représentant le CTTSB (Comité du Tourisme)

Thomas GREAUX représentant la Chambre Économique Multi professionnelle (CEM)

Lionel LAPLACE représentant les métiers du BTP

Jean-Philippe TRAN-HAU représentant l'Association des Hôtels et Villas

Jean-Claude DUFOUR représentant l' Association des restaurateurs

Pierre KIRSCHER représentant les professions libérales

II. Activités sociales, culturelles et environnementales

Davy MAGRAS représentant l' Association des jeunes ouvriers et étudiants (AJOE)

Anita VERNOUX-GREAUX représentant les associations culturelles et sportives de quartier

Sébastien GREAUX représentant les associations œuvrant dans le domaine de l'environnement

Lisa BERONIUS-MAGRAS représentant l'Association Amitiés Saint-Barthélemy-Suède (ASBAS)

Maxime GUIBERT représentant l'Association des retraités de Saint-Barthélemy

III. Personnalités qualifiées

3 nommées par le Ministère des Outre-mer

Pierre-Marie MAJOREL - activités économiques

François PECARD - culture

Antoine QUERRARD - numérique

QUESTIONS BUDGETAIRES

Le montant de la subvention versée par la Collectivité au CESCE en 2023 s'est élevé à 80.000 euros.

Lors de l'Assemblée Plénière du 26 janvier 2023, le CESCE a voté un budget équilibré à 215.998,02 € pour l'exercice 2023.

Les dépenses inscrites au budget ont été évaluées à la lumière des dépenses réalisées les exercices précédents et le montant de la ligne consacrée aux Etudes et Recherches est de 87.800 euros.

Compte tenu de l'excédent reporté, le budget se base sur une dotation de la Collectivité de 80.000 euros.

Ce montant a été validé par le Conseil Territorial dans sa délibération 2023-022 CT.

Les délibérations budgétaires votées

- Délibération n°1/2023 : Approbation du compte de gestion 2022
- Délibération n°2/2023 : Arrêt et vote du compte administratif 2022
- Délibération n°3/2023 : Affectation des résultats 2022
- Délibération n°4/2023 : Vote du Budget primitif 2023

PERSPECTIVES 2024


En 2024, le CESCE poursuivra ses réflexions en cours.

Il achèvera ainsi son travail sur le code des loyers et pourra contribuer à la réflexion menée par la Collectivité pour pallier la crise du logement en donnant des avis ou en émettant des suggestions.

Il rendra, en outre, ses conclusions au préfet sur la question de l'anticipation des effets du réchauffement climatique à Saint-Barthélemy.

Plus généralement, grâce à son travail d'analyse, le CESCE continuera de remplir son rôle consultatif auprès de la Collectivité en fonction de l'actualité du territoire.

Le renouvellement du conseil, quant à lui, devrait intervenir à la fin du deuxième trimestre.



*L'ensemble des membres du CESCE
espère que vous avez apprécié la
lecture de ce rapport et vous souhaite
une bonne et heureuse année 2024 !*



cesce

Conseil Economique Social Culturel & Environnemental

S A I N T - B A R T H E L E M Y

Toute l'actualité du CESCE sur :
<https://cesce-stbarth.org/>